

Huiles et gaz de schiste :

### Un département sous haute surveillance

En septembre 2012, Michel Billout est intervenu auprès du gouvernement afin qu'il clarifie sa position plutôt ambiguë **sur le délicat dossier des huiles et gaz de Schistes**, et notamment le permis de recherche d'hydrocarbures sur la commune de Doue. Il se faisait ainsi écho des inquiétudes du maire de cette commune où des déclarations de **travaux de forage jusqu'à des profondeurs de 3500 mètres avaient été déposées par la société Toreador**.

En réponse à ces inquiétudes, la ministre de l'environnement a répondu au sénateur que *«l'ensemble des forages effectués en Île-de-France se déroulaient dans des conditions respectant strictement la réglementation en vigueur, et tout particulièrement la loi du 13 juillet 2011 interdisant le recours à la technique de la fracturation hydraulique, y compris au stade de la recherche»*. La ministre a précisé à Michel Billout, *«qu'elle a adressé des instructions aux services déconcentrés compétents pour qu'ils renforcent l'encadrement de ces activités et en durcissent les modalités de surveillance.»*

**En 2015**, le sénateur est revenu sur le sujet en questionnant le gouvernement sur la **prolongation du permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux de Saint-Just-en-Brie**. Il lui demandait quels éléments ont été pris en compte pour prolonger ce permis et quelles mesures de surveillance et de contrôle seront prises concernant les pratiques réelles de la société Vermillon. Le gouvernement a précisé que *«les contrôles réalisés par la DRIEE Île-de-France sur les sites exploités par cette société ont établi que les opérations de forage ont été réalisées dans des conditions optimales de fiabilité, de sécurité et de respect de la totalité des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Compte-tenu des technologies actuellement disponibles, il est inconcevable qu'un exploitant minier puisse procéder en cachette à l'exploration ou l'exploitation ou à la recherche de gaz de schistes. En effet, les équipements nécessaires sont lourds, complexes, et aisément repérables par les services en charge de la police des mines.»*



### Pollution aux hydrocarbures et aux mâcheferts



En juin 2013, une fuite sur une canalisation de pétrole, à Champeaux a provoqué la pollution d'un cours d'eau, le ru d'Ancœur, qui se déverse dans la Seine. Michel Billout est intervenu auprès de la société Vermillon et la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, inquiet des sys-

tème d'alerte des 449 autres puits appartenant à cette société en France. En juillet 2014, le sénateur intervenait auprès du Préfet cette fois pour dénoncer le dépôt de 31 000 tonnes de mâchefer déposés, en infraction avec la législation en vigueur, sur un terrain agricole à Saint-Cyr-sur-Morin.

Ancien site de production de détonateurs de bombes atomiques

### Reconversion du fort de Vaujours

En mars 2014, Michel Billout a reçu deux associations de défense de l'environnement qui l'ont saisi de leurs inquiétudes autour du projet de reconversion du site du Fort de Vaujours. Il a été utilisé de 1951 à 1997 par le Commissariat à l'Energie Atomique pour y développer les détonateurs des bombes atomiques de l'armée française. Des essais nucléaires dits «sous-critiques», ou tirs «froids» y ont été pratiqués plusieurs fois par jour, à l'air libre pendant une dizaine d'années,



puis sous espaces couverts. C'est la reprise du site par l'entreprise Placoplâtre pour y développer un site d'exploitation de gypse à ciel ouvert qui a semé l'inquiétude et le doute sur la réalité de dépollution du site. Depuis 3 ans, Michel Billout multiplie les interventions auprès de l'entreprise comme du gouvernement pour qu'ils apportent des informations aux populations et leurs élus, qu'ils suspendent les travaux de démolition des bâtiments tant que les travaux d'expertise n'auront pas été réalisés par un organisme de contrôle indépendant

Cliquez sur cette vignette pour accéder au bilan numérique détaillé en ligne...

